



## **Compte Rendu ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

### **2 mars 2019**

### **la Beaujoire NANTES**

Les membres de l'association se sont réunis en assemblée générale ordinaire salle de la presse au Parc des Exposition à la Beaujoire 44300 NANTES, sur convocation faite par le conseil d'administration en date du 15 février 2019.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jacques GAUDIN.

Le secrétaire de séance est Monsieur Noël GRIFFON.

Il a été établi une feuille de présence des membres présents et qui demeure annexée au présent procès-verbal.

Ladite feuille de présence permet de constater que 74 membres sur 6614 sont présents. Les personnes suivantes sont excusées : Messieurs Andrivot, Boubennec, Mello Viacroze, Yardin.

En conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le président Jacques GAUDIN demande une minute de silence en mémoire d'André Gauvrit et de Robert Puyet décédés en 2018 et 2019.

Le mandat des administrateurs actuels s'achèvera le 31 décembre 2020. Le président Jacques GAUDIN lance un appel à candidatures à ceux qui seraient intéressés pour intégrer le conseil d'administration de la Gaule Nantaise.

Le président Jacques GAUDIN remercie de leur présence Mr Serge Savariau vice-président de la fédération départementale, les membres du Conseil d'Administration et les bénévoles.

Le président rappelle que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- PV AG du 17 mars 2018
- Rapport activités 2018
- Compte rendu d'activités des sections
- Rapport bilan financier 2018
- Rapport vérificateurs aux comptes 2018
- Activités et Budget prévisionnel 2019
- Election des vérificateurs aux comptes 2019
- Débat questions- réponses
- Clôture de l'AG



Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- l'attestation de parution de la convocation dans un journal d'annonce légale
- la feuille de présence
- la présentation de l'AG
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'assemblée

Le président ouvre la séance, la présentation est projetée et 6 résolutions sont soumises aux votes des membres actifs présents, munis de leur carton de vote remis à l'inscription.

### **PREMIERE RÉOLUTION**

Après lecture par le secrétaire, Monsieur Noël GRIFFON, du compte-rendu de l'assemblée générale du 17 mars 2018, l'assemblée générale approuve le compte rendu.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **DEUXIEME RÉOLUTION**

Après exposé du président Monsieur Jacques GAUDIN, sur le bilan des activités de l'année 2018, l'assemblée générale donne quitus au président et membres du conseil d'administration pour leur gestion de l'association.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **TROISIEME RÉOLUTION**

Après exposé du trésorier, Monsieur Bernard LE CLAIRE, sur le bilan financier de l'année 2018, et après lecture du rapport relatif aux comptes de l'exercice 2018 par les vérificateurs aux comptes, Messieurs Serge DETEE et Stéphane PETITEAU, l'assemblée générale donne quitus au président et membres du conseil d'administration pour leur gestion des comptes de l'association.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **QUATRIEME RÉOLUTION**

Après exposé du président, Monsieur Jacques GAUDIN, sur le programme des activités de l'année 2019, l'assemblée générale donne quitus au président et membres du conseil d'administration pour le programme des activités de l'association.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



### **CINQUIEME RÉOLUTION**

Après exposé du président, Monsieur Jacques GAUDIN, sur le budget prévisionnel de l'année 2019, l'assemblée générale donne quitus au président et membres du conseil d'administration sur le budget prévisionnel 2019.

Produits : 553 377 €

Charges : 564 579 €

Déficit : - 11 202 € (autofinancement)

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **SIXIÈME RÉOLUTION**

Après exposé du président, Monsieur Jacques GAUDIN, l'assemblée générale procède à l'élection des deux vérificateurs aux comptes 2019 : Serge DETEE et Stéphane ATTELE.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président de séance, Monsieur Jacques GAUDIN, déclare la séance levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé procès-verbal qui a été signé par le président et le secrétaire.

Le président Jacques GAUDIN

Le secrétaire Noël GRIFFON